



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

inFO Mail N°55 – 9 avril 2014 – ANNEXE conseils du SNUDI FO 13

MOUVEMENT 2014

Les conseils du SNUDI FO 13

► Saisie des vœux :

Uniquement sur **IProf** avec votre **identifiant** (1ère lettre du prénom+nom complet) et votre **mot de passe** (par défaut votre NUMEN).

A l'adresse suivante : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/ServletIprof>

Rubrique : **Les services** → **SIAM** → **phase intra-départementale**

Le serveur est ouvert du **11 avril (17h) au 22 avril 2014 (12h), dates impératives !**

Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier jour pour effectuer votre saisie !

Vous pouvez saisir jusqu'à 30 vœux maximum, par ordre de préférence.

► Codification et choix des vœux :

Il est conseillé d'utiliser le document « **liste générale des postes 2014** » car il permet de vérifier si des postes sont bloqués pour des PES. L'application à partir d'IProf ne le permet pas, comme l'an passé !

Le document sera publié sur le site de l'IA à partir du vendredi 11 avril

Le code à saisir est un nombre à 2, 3 ou 4 chiffres, situé dans la colonne de gauche du tableau.

Dans la partie droite du tableau,

TOT. → nombre total de postes dans l'établissement

Nb. SV → nombre de poste(s) susceptible(s) d'être vacant(s) à la rentrée 2014

Nb. V → nombre de poste(s) réellement vacant(s) à la rentrée 2014

Nb.B → nombre de poste « bloqué » pour un PES à la rentrée 2014

ATTENTION : Ce nombre est à retirer du nombre de poste nb.V !

REMARQUE : TOUS LES POSTES sont « susceptibles » d'être vacants donc si un poste vous intéresse, demandez-le ! Mais si vous êtes actuellement à titre provisoire, réfléchissez bien et prenez conseil auprès des élus du SNUDI-FO car cette année encore le nombre de vœux est limité à 30 à cette 1ère phase.

► Accusé de réception des vœux :

Vous recevrez votre accusé de réception dans votre boîte I-prof à compter du **22 avril 2014**

Il comportera les éléments de barème que nous vous invitons à vérifier et à corriger en rouge en cas de contestation (oubli de points de stabilité, de points ZEP...)

UNIQUEMENT en cas de contestation, vous devez le retourner au bureau de la DPE 2

« **Mouvement** » **impérativement pour le 28 avril 2014.**

► Résultats du 1^{er} mouvement :

Ils seront consultables sur Iprof début mai et auprès du syndicat, sous réserve de rectification, la CAPD étant consultée le **19 mai 2014.**

► Cas particuliers:

Nous vous renvoyons à la circulaire de l'IA et ses annexes pour tous les cas suivants : **postes de direction, de CPC ou d'IMF itinérants, référents, PES, Titulaires remplaçants et titulaires de secteur (TDep), replis, postes fléchés langues.**

Pour toutes les questions particulières,

vous pouvez nous joindre par téléphone : 04.91.00.34.22 – 07.62.54.13.13

par mail : contact@snudifo13.org

ou prendre un RDV auprès d'un délégué du personnel SNUDI FO 13